



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE	
2023 / 013 / AGD	

Le Maire de BREUILLET,

Vu le code de la commande publique en tré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment son article L.2122-1 ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la municipalité de faire appel à une société pour assurer la maintenance du système de protection contre la foudre de l'église de la commune de Breuillet ;

Considérant que le contrat de maintenance de la société BCM Foudre représentée par Monsieur Thierry KAZMIERSKI, Directeur, répond aux besoins de la municipalité ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat avec la société BCM Foudre – 444, rue Léo Lagrange – 91500 DOUAI, afin de réaliser la vérification de l'installation de protection contre la foudre de l'église de la commune de Breuillet.

ARTICLE 2 : Le montant forfaitaire de la vérification annuelle s'élève à **232 € HT, soit 278,40 € TTC (deux cent soixante-dix-huit euros et quarante centimes toutes taxes comprises).**

ARTICLE 3 : D'indiquer que la convention est conclue pour période initiale de 1 an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans.

ARTICLE 4 : D'imputer la dépense correspondante de la manière suivante :

- ✚ Part fonctionnement du budget VILLE :
 - Service : BATI
 - Fonction : 020
 - Article : 6156
 - Antenne : BATEGL

Ampliation du présent arrêté transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Le Responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan,
- Monsieur Thierry KAZMIERSKI, société BCM Foudre

FAIT A BREUILLET, LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS.



Mme le Maire,

Véronique MAYER

Mis en ligne le 17/02/2023 à 10h34

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Mairie : 42, Grande Rue / BP 13 – 91650 BREUILLET

Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27

www.ville-breuillet.fr

22_DN-091-219101052-20230208-2023013AGD-